

Service du renseignement de sécurité

Le gouvernement cherche à tout prix à imposer aux Canadiens la création d'un service civil, au lieu d'étendre l'actuel service de la GRC, qui compte déjà des agents bien entraînés. Le gouvernement préfère les transférer à un service civil. Il les retire du service de la GRC pour les placer dans un service civil. Les effectifs de ce nouveau service seront donc composés d'agents de la GRC, qui ne porteront cependant pas d'uniforme. Il cherche à les distinguer ainsi de la GRC.

Je vous remercie, monsieur le Président, de me rappeler qu'il ne me reste qu'une minute de temps de parole. La démocratie reflète la façon de penser du peuple. Ce projet de loi prouve une chose aux Canadiens: que le nouveau chef et son gouvernement n'apporteront en fait rien de nouveau et qu'ils n'hésiteront pas à imposer le bâillon et à dicter aux citoyens tout ce qui leur passera par la tête. Voilà comment s'annonce l'avenir pour les Canadiens. Ces derniers auraient intérêt à surveiller de près les événements qui se déroulent à la Chambre aujourd'hui. Ils y apprendront ce qui les attend pour les cinq prochaines années, s'ils réalisent ces gens d'en face, et cela en dépit du fait que les libéraux se sont donnés un nouveau chef.

• (2050)

M. Robison (Burnaby): Monsieur le Président, je voudrais demander le consentement unanime de la Chambre pour que le député de Bow River (M. Taylor) puisse poursuivre son intervention pendant encore une dizaine de minutes, voire un quart d'heure. Ses observations sont assurément des plus édifiantes et pourraient éclairer les députés. Je suis disposé à présenter une motion en ce sens si la Chambre est d'accord.

Le président suppléant (M. Guilbault): La présidence demandera le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, je regrette que le solliciteur général (M. Kaplan) n'ait pas jugé bon de permettre au député de Bow River (M. Taylor) de poursuivre ses observations. Je suppose qu'en me voyant me lever, il a voulu m'entendre. Mais j'aurais préféré qu'il écoute le député de Bow River.

Cet article du projet de loi a attiré plus d'attention dans toutes les régions du pays que la plupart des autres dispositions de cette mesure. Il s'agit de savoir si le Service de sécurité doit faire partie de la GRC ou devenir un organisme entièrement civil. Dans chaque grand débat, et pour chaque question, surtout de cette importance, il y a toujours du pour ou du contre. C'est également le cas ici. Cette mesure a certains côtés positifs, d'autres négatifs. C'est à nous d'examiner le pour et le contre. Il n'est pas étonnant que l'opposition considère que les aspects positifs sont loin de contrebalancer les aspects négatifs.

Le travail que la GRC a été appelée à faire jusqu'ici pour protéger la sécurité de l'État constitue le premier élément en faveur de la séparation du service de sécurité. Je pense aux incidents qui ont eu lieu surtout au Québec il y a une quinzaine d'années lorsque des agents de la GRC ont été accusés et

reconnus coupables d'avoir brûlé des granges et fouillé les bureaux d'un parti politique du Québec. Cela a sérieusement entaché la réputation de la GRC. Je ne reproche pas à ses membres de vouloir que ce service soit séparé du reste. Cette expérience leur a fait beaucoup de tort. Elle a terni la réputation de toute la GRC. L'ennui, c'est qu'un grand nombre d'entre nous pensent que ces instructions ont été données par des agents politiques du gouvernement et que les agents de la GRC ont été obligés de faire des choses qu'ils n'auraient jamais faites dans des circonstances normales pour servir les intérêts politiques du gouvernement libéral de l'époque. Par conséquent, le passé ne doit pas se répéter. Si nous avons un gouvernement intègre, cela ne se reproduirait pas.

Il y a un deuxième avantage sur le plan de l'administration. Je suppose que ceux qui occupent des postes administratifs au sein du service de sécurité trouveront plus facile d'administrer ce service s'ils n'ont pas à s'occuper à la fois de la police et de la sécurité. S'il est séparé de la GRC, le service de sécurité sera sans doute plus simple à administrer. C'est une question d'efficacité. Mais l'efficacité n'est pas la seule chose à considérer dans les circonstances. Il y a bien d'autres aspects à considérer en plus des questions d'administration.

Voyons maintenant pourquoi il vaut mieux conserver le service dans sa forme actuelle, pourquoi nous croyons préférable que la GRC continue d'en assumer la direction. Il faut dire tout d'abord que la GRC jouit d'une réputation enviable au Canada et dans le monde entier. Qu'elle inspire confiance. Que les gens en sont fiers. Ils savent qu'elle a le sens de l'honneur. C'est un organisme autonome fort capable d'assurer un service diligent, bien dirigé, fort discipliné, un service de spécialistes. Ce sentiment de confiance qui existe entre la population et ce corps policier tient justement à son histoire. Il faut du temps pour asseoir une réputation.

Mais même si on réussissait à créer un service de sécurité distinct qui inspire confiance, il faudrait beaucoup, beaucoup de temps avant qu'il ne réussisse à inspirer le genre de sentiment qui unit la GRC à nos concitoyens. Étant donné que ce service de sécurité va rester dans l'ombre, à l'arrière-plan, il est peu probable qu'il inspire jamais un tel sentiment de confiance. La GRC y a réussi en opérant au grand jour. On voit ses agents parmi nous tous les jours. Ils font partie du paysage. On les reconnaît d'un simple coup d'œil. Quand on les reconnaît et qu'on sait de quelle façon ils se comportent, on a tout de suite confiance. Parce qu'il restera forcément dans l'ombre, le nouveau service de sécurité n'inspirera jamais une telle confiance.

Nous voulons que le service de sécurité fasse toujours partie de la GRC d'abord et avant tout parce que cet organisme devra compter plus que jamais sur la collaboration de la population du Canada. A cause de la nature même de son travail, des questions dont nous avons déjà parlé lorsque nous avons étudié les articles traitant de sécurité, de la définition de ce mot, de la subversion et tout ce qu'elle englobe et à cause même des définitions trop vastes que renferme le projet de loi, il faudra plus que jamais faire confiance à cet organisme pour qu'il s'acquitte bien de sa tâche.